



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 34 - MARS 2012

SOMMAIRE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2012061-0001 - Arrêté n °2012-011 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT75	1
Arrêté N °2012061-0002 - Arrêté n °2012-012 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT77	4
Arrêté N °2012061-0004 - Arrêté n °2012-014 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT91	7
Arrêté N °2012061-0005 - Arrêté n °2012-017 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT92	10
Arrêté N °2012061-0006 - Arrêté n °2012-015 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT93	13
Arrêté N °2012061-0007 - Arrêté n °2012-016 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT94	16
Arrêté N °2012061-0008 - Arrêté n °2012-018 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT95	19
Arrêté N °2012061-0009 - Arrêté n °2012-010 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UR	22
Arrêté N °2012061-0010 - Arrêté n °2012-013 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT78	26



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0001

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-011 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT75

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-011

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Paris à :

- Monsieur Michel RICOCHON, responsable de l'unité territoriale
- Monsieur Jack ESCRIVE, secrétaire général
- Madame Agnès DUMONS
- Monsieur Philippe QUITTAT ODELAIN
- Monsieur Alain DUPOUY
- Monsieur Pascal MARCOUX
- Madame Bernadette FOUGEROUSE
- Madame Thérèse ROSSI

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretiens des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Michel RICOCHON,
- Monsieur Jack ESCRIVE,
- Madame Agnès DUMONS

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation,
Le DIRECTEUR


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0002

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-012 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT77



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-012

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Dominique FORTEA-SANZ, responsable de l'unité territoriale,
- Monsieur Claude TEYSSONNEYRE, secrétaire général
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Madame Anouk LAVAURE
- Madame Pierra MERY
- Monsieur Michel de MONTFAUCON
- Monsieur Stéphane ROUXEL

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Dominique FORTEA-SANZ
- Monsieur Claude TEYSSONNEYRE

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTEUR

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0004

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-014 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT91



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012 -014

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de l'Essonne à :

- Madame Martine JEGOUZO, responsable de l'unité territoriale
- Madame Noëlle PASSEREAU, secrétaire générale
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Madame Betty CORTOT MATHIEU
- Monsieur Michel COINTEPAS
- Monsieur Eric BERTAZZON

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Martine JEGOUZO,
- Madame Noëlle PASSEREAU,

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTEUR par intérim

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0005

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-017 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT92

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-017

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine à :

- Madame Corinne CHERUBINI, responsable de l'unité territoriale
- Monsieur Philippe BOURSIER, secrétaire général
- Madame Catherine TINDILLIERE
- Monsieur Jean-Marie JOYEUX

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Corinne CHERUBINI
- Monsieur Philippe BOURSIER
- Monsieur Jean-Marie JOYEUX

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTEUR

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0006

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-015 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT93

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-015

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis à :

- Monsieur Marc LERAY, responsable de l'unité territoriale
- Madame Martine ADMENT CATINAUD chefs de services

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretiens des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc LERAY,

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECCTE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0007

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-016 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT94

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-016

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Joël COGAN responsable de l'unité territoriale
- Madame Marie Annick MICHAUX, adjoint à la responsable de l'unité territoriale, responsable
du pôle "Emploi et développement économique"
- Monsieur Bernard CREUSOT, adjoint à la responsable de l'unité territoriale
- Monsieur Yves MEUNIER, secrétaire général

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Monsieur Pierre du CHATELLE
- Madame Isabelle DA ROCHA
- Madame Lydia DUHENNOIS

- Monsieur Florian GIVORD
- Madame Seyan KARAMAN
- Monsieur Ababacar NDIAYE

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretiens des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Joël COGAN
- Monsieur Yves MEUNIER
- Madame Marie Annick MICHAUX
- Monsieur Bernard CREUSOT

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECCTE

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0008

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-018 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT95



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-018

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale du Val d'Oise :

- Monsieur Didier TILLET, responsable de l'unité territoriale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Madame Catherine CARPENTIER
- Madame Pascale BOUËTTE
- Madame Charline LEPLAT

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Didier TILLET,
- Madame Muriel CREVEL,

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECTEUR

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0009

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-010 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UR

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-010

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et
dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF,
chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à
l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
 - « Développement des entreprises et de l'emploi » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des
programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de
l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à :

- Lionel BARTOUILH de TAILLAC
- Caroline LEBOUCHER
- Pierre GONZALEZ
- Agnès GUIMIOT

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés,
décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des
programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n° 102),
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n° 103)
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n° 111)
- « Développement des entreprises et de l'emploi » (n° 134)
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n° 155),
- « Tourisme » (n° 223),
- « Stratégie économique et fiscale » (n° 305),
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723),
- « Fonds social européen – programme 2000/2006 » (n° 036),
- « Fonds social européen – programme 2007/2013 » (n° 037).

Et dans la limite des attributions de leur service :

- Claudine SANFAUTE
- Annick BRENNER
- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Marie YANOWITZ-DURAND
- Charles-Louis MOLGO
- Eric GIUDICI
- Maxime LECLERE
- Jean-Luc STRACZEK
- Mathieu HARDELIN
- Colas HENNION
- Etienne KALALO
- Françoise LANDAIS
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Marie-Christine MARGEOT
- Denise DERDEK
- Catherine LAPEYRE
- Claire MARILLIER
- Bernard SIMONIN
- Jean-Michel BLANCHON
- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Claire PETTE
- Maryse NARME

Article 3

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Lionel BARTOUILH de TAILLAC
- Caroline LEBOUCHER
- Pierre GONZALEZ
- Agnès GUIMIOT

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Jean-Michel BLANCHON
- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Claire MARILLIER
- Françoise MESANGE
- Christophe DERUCHE
- Maryse NARME
- Claire PETTE
- Lionel SILVERT
- Bernard SIMONIN

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 01 MARS 2012
Pour le préfet et par délégation
Le DIRECTEUR

Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012061-0010

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 01 Mars 2012**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté n °2012-013 portant subdélégation de signature de M Laurent VILBOEUF, chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire pour l'UT78



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°2012-013

Portant subdélégation de signature de Monsieur Laurent VILBOEUF,
Chargé des fonctions de directeur régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0003 portant délégation de signature à Laurent
VILBOEUF, chargé des fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-
de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux
relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale des Yvelines à :

- Madame Chantal COULANGE, responsable de l'unité territoriale
- Madame Elisabeth JAULT, secrétaire générale
- Madame Nadine DESPLEBIN
- Monsieur Alain LE POUPON
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Lino DO-NASCIMENTO

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et des relations du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Chantal COULANGE
- Madame Elisabeth JAULT
- Monsieur Alain LE POUPON
- Madame Nadine DESPLEBIN
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Lino DO-NASCIMENTO

Article 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, **01 MARS 2012**

Pour le Préfet et par délégation
Le DIRECCTE

Laurent VILBOEUF